

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Délégué.e.s,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis n°13-2023 relatif au budget parascolaire de l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs (ASICE) pour l'année 2024, pour un total d'excédents de charges de **CHF 428'900.-** (quatre cent vingt-huit mille neuf cents francs suisses).

### **1. Contexte**

Selon ses statuts, l'Association scolaire Intercommunale de Cugy et Environs (ASICE) a pour but de répondre aux besoins de la scolarité obligatoire des élèves des degrés 1P à 11S domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment la Loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO) et son règlement d'application du 2 juillet 2012 (RLEO). Elle administre et met à disposition les locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, les transports scolaires, ainsi que les devoirs surveillés, les cantines scolaires et l'accueil des élèves en dehors des heures d'école. De plus, elle gère et développe d'autres activités à caractère public et régional (service de santé, bibliothèque, etc.).

Le budget 2024 est le dernier budget présenté selon la norme MCH1. En effet, en 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation. Les incidences majeures pour l'ASICE sont les suivantes :

- il ne sera plus possible de séparer les budgets scolaire et parascolaire ;
- il faudra séparer les budgets primaire et secondaire.

Un certain nombre de postes budgétaires a déjà été regroupé ou déplacé dans une autre rubrique (710 à 714). Ces corrections ont également été reportées sur les comptes 2022 et les budgets 2022 + 2023 des différents tableaux présentés afin de permettre les comparaisons. A nouveau, la présentation du budget 2025 sera fortement différente de celle présentée jusqu'à présent.

### **2. Budget parascolaire**

Le budget parascolaire regroupe les coûts liés à la gestion administrative et financières des activités parascolaires de l'ASICE et de son personnel, en lien avec les cantines et la bibliothèque parascolaire intercommunale. Les coûts liés à la mise à disposition et à la gestion des locaux et du personnel en lien avec le Centre d'animation pour l'accueil des 7P à 11S y figurent également, l'accueil parascolaire 1P à 6P se faisant à l'Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE), sous l'égide de l'Association pour l'entraide familiale et accueil de jour des enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE).

Le budget parascolaire 2023 se monte à un total de **CHF 428'900.-**, soit une faible augmentation de 1.1% (+CHF 4'500.-) par rapport au budget parascolaire 2023.

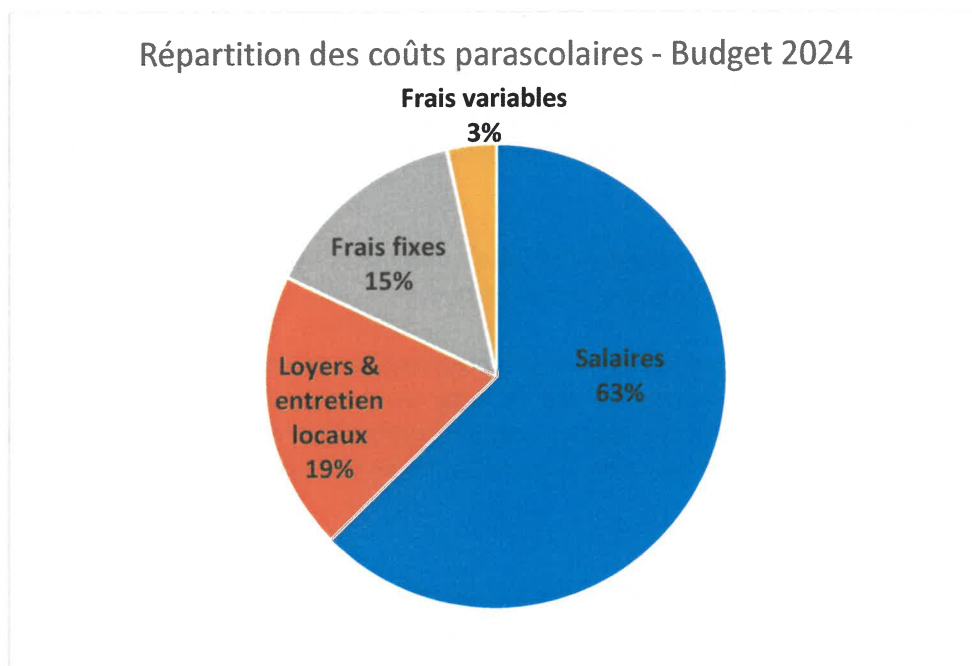
Malgré la stabilisation du budget 2024, le coût par élève augmente de CHF 107.- par élève (+13.2%) à CHF 918.- (contre 811.- en 2023). Cela s'explique d'une part par la baisse du nombre d'élèves habitants sur les communes de l'ASICE et d'autre part, par la structure des coûts de l'ASICE qui sont peu flexibles et difficilement compressibles si la baisse du nombre d'élèves n'est pas réellement significative.

#### Nombre d'élèves :

Selon les chiffres communiqués par la direction des écoles le 14 août 2023, l'EPS Cugy et environs accueillera 467 élèves domiciliés sur les 4 communes de l'ASICE pour la rentrée scolaire 2023-2024 (budget 2024). Cela représente une diminution de 56 élèves par rapport aux projections de l'année scolaire précédente 2022-2023 (523 élèves). A noter qu'en ajoutant les 7 élèves n'habitant pas les 4 communes de l'ASICE, on arrive à un total de 474 élèves pour la rentrée scolaire 2023-2024.

#### Structure des coûts :

- 19% (CHF 103'500.-) des coûts sont liés aux locations et entretiens des locaux dédiés aux cantines et aux centres d'animation à Cugy et à Froideville;
- 63% (CHF 333'400.-) des coûts représentent les salaires (centre d'animation, bibliothèque publique, cantine) ;
- 15% (CHF 77'100.-) des coûts sont qualifiés de fixes car difficilement compressibles de par leur nécessité indispensable (téléphonie) ou leur caractère obligatoire (cantine, participation aux coûts des repas).
- 3% (CHF 18'400.-) des coûts sont qualifiés de variables sur lesquels l'ASICE a le plus d'emprise (mobilier, matériel, frais d'animation, formation, etc.)



Indépendamment de la structure des coûts de l'ASICE, le Codir et sa direction œuvrent inlassablement à la recherche de solutions visant à optimiser les coûts opérationnels. Cette quête perpétuelle d'efficacité économique revêt une importance capitale pour l'ASICE.

Conscients des défis financiers auxquels notre association peut être confrontée, le Codir et la direction évaluent chaque engagement financier minutieusement en vue d'identifier des opportunités d'économies, tout en maintenant une qualité de service irréprochable.

Budgets et compte parascolaire		2022	2023	2024
BUDGETS	710 Secrétariat parascolaire	10 500	13 000	13 200
	712 Accueil parascolaire : Centre animation	319 500	303 900	322 100
	713 Bibliothèque parascolaire	57 000	53 500	56 000
	714 Cantine	81 600	54 000	37 100
	<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>468 600</b>	<b>424 400</b>	<b>428 900</b>
	Effectif des élèves 7P-11S projeté	496	523	467
	Coût estimatif de l'élève	945	811	918
COMPTES	<b>TOTAL COMPTES</b>	<b>371 797</b>		
	Effectif des élèves 7P-11S au 31.10	516		
	Coût réel de l'élève	721		

Tableau 1 : Evolution des comptes et budgets parascolaires entre 2022 et 2024

Les principales évolutions du budget parascolaire 2024 par rapport à l'année précédente s'expliquent de la manière suivante :

- **712.3160.00 + 712.3141.00 - Loyers et entretien** : La commune de Froideville a demandé à ce que l'usage du foyer se trouvant dans le collège du Platane soit facturé depuis 2024 à l'ASICE (mise à disposition gratuite jusqu'à ce jour). Ce foyer est utilisé :
  - 4 fois par semaine par le Centre d'animation pour y servir les repas dès 12h aux élèves de 7P et 8P et y organiser ensuite des activités jusqu'à 13h45 ;
  - 3 fois par semaine pour les devoirs surveillés.

Le coût est basé sur le tarif bas d'une classe et à 50%, soit 6'000.- pour la location et CHF 5'500.- pour l'entretien.

- **712.3090.00 – Frais de formation** : deux formations sont prévues pour la responsable du Centre d'animation et une animatrice. Il s'agit d'un CAS en gestion d'équipe et de conduite de projets et d'une formation sur l'apprentissage de la coopération par le jeu.
- **714.3131.00 + 714.3131.01 + 714.4350.00 - Achat repas / participation ASICE / participation parents** : les coûts sont calculés en fonction du coût moyen par élève en 2021 et 2022, multiplié par le nombre d'élève enclassés de 7P à 11S. La baisse du nombre d'élève explique la réduction du budget 2024.
- **714.3110.00 – Achat mobilier et équipement réfectoire** : Il s'agit principalement du logiciel MaCantine permettant aux parents d'inscrire leur enfant pour la cantine, dont le coût est de CHF 3'850.-. Le budget a été corrigé en conséquence.

### 3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASICE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégué.e.s, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le Préavis n°13-2023 du 17 août 2023 relatif au budget parascolaire 2024 ;
- oui le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil intercommunal de l'ASICE décide :

- d'approuver le budget parascolaire 2024 conformément au préavis n°13-2023 du 17 août 2023 tel que présenté.

Ainsi adopté par le Comité de direction de l'ASICE lors de sa séance du 17 août 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

Au nom du Comité de direction de l'ASICE

La Présidente



F. Roth

Le Directeur



B. Fahrni

Cugy, le 17 août 2023.

Municipale en charge du dossier : Frédérique Roth, Municipale de Cugy

Annexe : Budget parascolaire 2024